Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 15 / Personnel communal
- Création d'emplois

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création des emplois tels que ci-dessous énoncés et, par conséquent, la modification du tableau des effectifs communaux.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

1) AGENTS NON TITULAIRES

=> Créations d'emplois sur la base de la loi du 26 juillet 2005 et de la circulaire préfectorale du 8 septembre 2006

a) Agents en CDI

A temps complet :
• Adjoint technique de 2ème classe 1

A temps non complet (30 H/semaine) :
• Adjoint technique de 2ème classe : 2

b) Agents en CDD

A temps complet :
• Adjoint technique 1

A temps non complet (30 H/semaine) :
• Adjoint technique 1
• Adjoint administratif de 2ème classe : 2

2) AGENTS TITULAIRES

A temps complet :
• Adjoint technique principal de 2ème classe 1

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après discussions, délibère et à l'unanimité, décide de créer les emplois tels que proposés ci-dessus, les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2008.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS